



Avis du Conseil de Développement concernant les principes d'une politique des services sur le Pays Thur Doller

PREAMBULE

Issu de la société civile, le Conseil de Développement du Pays Thur Doller souhaite exprimer sa vision des grands principes philosophiques qui doivent animer une politique des services aux populations sur le territoire local.

A cet effet, il apparaît essentiel de réaffirmer les valeurs humanistes qui sont au fondement de l'idéal républicain : égalité des citoyens, solidarité, respect des droits fondamentaux (éducation-formation, santé, sécurité, justice...), dignité des personnes... Ainsi s'agit-il d'inscrire l'Homme au cœur de notre projet sociétal et de construire une politique des services conforme à cet idéal.

1- Pour l'égalité des chances

Proches des citoyens et de leurs préoccupations, les services aux populations concourent à l'épanouissement et à la qualité de vie de chacun d'entre nous. Ils doivent garantir l'égalité des chances entre tous les citoyens quelque soit leur lieu de résidence, rural ou urbain. Aussi convient-il de veiller à ce que tous les habitants du Pays, indépendamment de leurs singularités (âge, situation géographique, statut, etc.), aient un égal accès à des services de qualité.

2- Pour une répartition géographique équilibrée

Les services aux populations se situent à la charnière de l'intérêt particulier et de l'intérêt général. Ils sont un instrument de cohésion sociale et territoriale. Ils assurent l'égalité des citoyens face à leurs droits et devoirs. Dès lors, il convient d'être attentif à l'équilibre géographique des services. L'attractivité et le dynamisme de nos territoires ruraux en dépendent.

3- Pour des services de qualité

Le rôle déterminant des services aux populations interdit toute défaillance. Il convient de veiller à leur qualité et adaptabilité. En d'autres termes, les services doivent évoluer au rythme des métamorphoses imposées par nos sociétés modernes (modification des habitudes et des comportements, diversifications des activités économiques, mobilité géographique des citoyens...). Ainsi s'agit-il de répondre au mieux aux exigences et priorités contemporaines.

4- Pour une hiérarchisation des services

Le Conseil de Développement reconnaît la nécessité de hiérarchiser les services. Si tous viennent répondre à des besoins, il est des besoins plus essentiels que d'autres. Ainsi apparaît-il nécessaire de distinguer entre 4 types de services :

- **les services fondamentaux** : ils assurent le développement harmonieux de l'individu et le respect de son intégrité. Ils sont apparentés aux thématiques de santé, d'éducation, de sécurité, d'environnement...
- **les services vitaux** : ils répondent aux besoins biologiques de l'homme moderne. Ils touchent aux questions de logement, d'eau - assainissement, de qualité de l'air, d'énergie...
- **les services fonctionnels** : ils sont au fondement de l'organisation sociale et permettent à chaque individu de prétendre à une vie socialement épanouie. Ce sont les services publics, les services aux particuliers, les transports, les commerces de proximité...
- **les services liés à l'épanouissement individuel** : ils apportent bien-être et enrichissement personnel. Ils prennent la forme d'activités sportives, culturelles, de détente...

Parallèlement à cette typologie, le Conseil de Développement est particulièrement attentif aux échelles territoriales. Il est des services qui ne trouvent véritablement leur pertinence qu'à l'échelle communale (services de « proximité » : écoles maternelles et primaires, crèches, logements sociaux, etc.), alors que d'autres se révèlent plus adaptés à l'échelle intercommunale (services « locaux » : médecine scolaire, foyers d'accueil, maisons de retraite, etc.) ou encore à l'échelle du Pays (services « territoriaux » : maternité, point d'information sur les énergies...).

Conclusion

Le Conseil de Développement souligne l'importance d'une politique locale des services aux populations. Il y voit un outil privilégié pour la mise en œuvre du projet sociétal qu'il propose au Pays Thur Doller : placer l'Homme au cœur du territoire.

Animé par cet idéal philosophique, le Conseil de Développement défend l'idée de services de qualité accessibles à tous, et en particulier pour les services fondamentaux et fonctionnels. Ainsi s'agit-il de concourir à la qualité de vie locale et de permettre à chaque citoyen de trouver les conditions de son épanouissement.